



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

de l'Assemblée

**Le mercredi 10 novembre 2010 — N° 153**

**Président de l'Assemblée nationale :  
M. Yvon Vallières**

---

**QUÉBEC**



La séance est ouverte à 9 h 45.

---

## AFFAIRES COURANTES

### Déclarations de députés

M. Dutil (Beauce-Sud) fait une déclaration afin de féliciter M. Maxime Landry, qui a gagné les Félix de l'interprète masculin de l'année et de la chanson populaire de l'année pour *Cache-cache*.

---

Mme Maltais (Taschereau) fait une déclaration concernant le 10<sup>e</sup> anniversaire de *Rendez-Vous Centre-Ville*.

---

M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine) fait une déclaration afin de rendre hommage au groupe Suroît.

---

M. Blanchet (Drummond) fait une déclaration concernant la Foire de 47 commerçants et artisans du Centre-du-Québec.

---

Mme St-Amand (Trois-Rivières) fait une déclaration concernant la Journée mondiale de la lutte contre les tumeurs neuroendocrines.

**10 novembre 2010**

---

M. Gendron (Abitibi-Ouest) fait une déclaration concernant les 34 ans de service en éducation de M. Guy Baril.

\_\_\_\_\_

M. Morin (Montmagny-L'Islet) fait une déclaration afin de souligner la Semaine de l'économie sociale.

\_\_\_\_\_

Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve) fait une déclaration afin de féliciter M. François Bourbonnière, un athlète émérite.

\_\_\_\_\_

M. Sklavounos (Laurier-Dorion) fait une déclaration concernant le 15<sup>e</sup> anniversaire de Renaissance, une entreprise d'insertion socioprofessionnelle.

\_\_\_\_\_

À 9 h 56, M. Chagnon, deuxième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

\_\_\_\_\_

Les travaux reprennent à 10 h 07.

\_\_\_\_\_

Moment de recueillement

**10 novembre 2010**

---

**Présentation de projets de loi**

Mme Courchesne, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 124 Loi modifiant divers régimes de retraite du secteur public

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 124.

---

M. Bachand, ministre des Finances, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 128 Loi édictant la Loi sur les entreprises de services monétaires et modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement les fonds spéciaux et le secteur financier

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 128.

---

Mme Thériault, ministre du Travail, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 122 Loi modifiant la Loi sur le bâtiment concernant principalement la modernisation des normes de sécurité

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 122.

---

10 novembre 2010

---

### Dépôts de rapports de commissions

Mme Malavoy (Taillon), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, les 26 et 27 octobre, et les 3, 4, 8 et 9 novembre 2010, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 109, Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 1866-20101110)

### Dépôts de pétitions

Mme Bouillé (Iberville) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 95 citoyens et citoyennes du Québec, concernant une demande d'enquête publique sur l'industrie de la construction.

(Dépôt n° 1867-20101110)

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Maltais (Taschereau) dépose :

Copie d'un extrait d'un document intitulé *Étude des crédits 2010-2011 – Ministère de la santé et des services sociaux*.

(Dépôt n° 1868-20101110)

10 novembre 2010

---

### **Motions sans préavis**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Simard (Richelieu), conjointement avec Mme Vallée (Gatineau), M. Bonnardel (Shefford), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), M. Caire (La Peltrie) et M. Khadir (Mercier), propose :

QUE l'Assemblée nationale félicite les finalistes et lauréats de la 8<sup>e</sup> édition des prix Reconnaissance du Forum des jeunes de la fonction publique québécoise.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Normandeau, vice-première ministre, conjointement avec Mme Marois, chef de l'opposition officielle, Mme Roy (Lotbinière), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), M. Caire (La Peltrie) et M. Khadir (Mercier), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne les 50 ans du magazine Châtelaine, acteur important et témoin clé de l'évolution des femmes au sein de la société québécoise, et qu'elle rende hommage aux rédactrices, éditrices et journalistes qui ont, depuis 5 décennies, fait connaître et rayonner de nombreuses générations de femmes et de bâtisseuses.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, convoque :

**10 novembre 2010**

---

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 79, Loi modifiant la Loi sur les mines;
  
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 121, Loi visant à améliorer la cohabitation entre les riverains de sentiers et les utilisateurs de véhicules hors route ainsi que la sécurité de ces utilisateurs;
  
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 123, Loi sur la fusion de la Société générale de financement du Québec et d'Investissement Québec;
  
- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 48, Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale.

\_\_\_\_\_

M. Chagnon, deuxième vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'économie et du travail se réunira en séance de travail afin de décider si la commission veut se saisir de pétitions.
- \_\_\_\_\_

10 novembre 2010

---

## AFFAIRES DU JOUR

### Projets de loi du gouvernement

#### *Adoption du principe*

M. Fournier, ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information, propose que le principe du projet de loi n° 132, Loi concernant la suspension du processus de délimitation des circonscriptions électorales, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

\_\_\_\_\_

À 12 h 52, à la demande de M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, M. Chagnon, deuxième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

\_\_\_\_\_

Les travaux reprennent à 15 h 01.

\_\_\_\_\_

10 novembre 2010

---

### Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. McKay (L'Assomption) propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec exige qu'un moratoire sur l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste soit décrété immédiatement jusqu'à l'entrée en vigueur de nouvelles dispositions législatives et réglementaires destinées à assurer un développement de ces activités qui soit sécuritaire à la fois pour l'environnement et la santé publique.

Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la discussion de cette motion : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 5 minutes sont allouées au député de Mercier; 1 minute 37 secondes est allouée à chacun des autres députés indépendants; 7 minutes 42 secondes sont allouées aux députés du deuxième groupe d'opposition; le reste du temps sera partagé également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle, soit 47 minutes pour chacun des deux groupes. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par les députés du deuxième groupe d'opposition sera redistribué également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Le temps inutilisé par le groupe parlementaire formant le gouvernement ira au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et vice-versa. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

À la demande de Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, M. McKay (L'Assomption) retire certains propos non parlementaires.

À la fin de son intervention, M. Gautrin (Verdun) propose :

QUE la motion du député de L'Assomption soit amendée de la manière suivante : à la première et deuxième lignes, remplacer les mots « exige qu'un moratoire sur l'exploration et l' » par les mots « demande qu'il n'y ait pas d' »;

À la deuxième ligne, après le mot « exploitation » ajouter le mot « commerciale »;

**10 novembre 2010**

---

À la troisième ligne, remplacer les mots « soit décrété immédiatement » par les mots « avant 2014 et ce, après ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale du Québec demande qu'il n'y ait pas d'exploitation commerciale des gaz de schiste avant 2014 et ce, après l'entrée en vigueur de nouvelles dispositions législatives et réglementaires destinées à assurer un développement de ces activités qui soit sécuritaire à la fois pour l'environnement et la santé publique.

M. McKay (L'Assomption) refuse la proposition d'amendement de M. Gauthrin (Verdun).

Le débat se poursuit sur la motion de M. McKay (L'Assomption).

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Gauthrin, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

---

M. Gauthrin, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi à 11 novembre 2010, 9 h 45.

La motion est adoptée.

---

À 16 h 59, M. Chagnon, deuxième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi à 11 novembre 2010, 9 h 45.

*Le Président*

**YVON VALLIÈRES**